

Programme de soins pour les épaules

Aide-mémoire à l'intention des professionnels de la santé



Critères d'admissibilité

Ce programme de soins est destiné aux travailleuses et travailleurs :

- dont la demande de prestations à la CSPAAT a été acceptée dans les 16 semaines suivant la date de la lésion;
- qui ne présentent aucune preuve clinique de drapeaux rouges ou jaunes importants;
- pour lesquels a été posé un diagnostic de bursite, de meurtrissure et de contusion, de conflit sous-acromial, de tendinite à la coiffe des rotateurs, d'entorse, de foulure ou de rupture partielle de la coiffe des rotateurs ou d'autres structures.

Les diagnostics qui peuvent être considérés comme un motif d'exclusion du programme de soins comprennent ce qui suit :

- capsulite rétractile (épaule gelée);
- lésions au plexus brachial;
- déchirure complète de la coiffe des rotateurs;
- luxations;
- fractures.

Si le professionnel de la santé détermine que le travailleur n'est pas un candidat approprié pour le programme de soins, il doit communiquer avec la CSPAAT pour discuter des options de traitement.

Durée du programme

Le programme dure huit semaines au maximum, à partir de la date d'évaluation initiale.

Rapport d'évaluation initiale

Le professionnel de la santé doit communiquer les principales constatations de l'évaluation initiale (y compris les drapeaux rouges et jaunes) et le plan de traitement en fournissant des précisions sur la fréquence et la durée prévues du programme de traitement.

Soumettez le *Rapport d'évaluation initiale* par la poste ou par télécopieur dans les deux jours ouvrables suivant l'évaluation initiale.

Télécopieur : (416) 344-4684 ou 1-888-313-7373.

Interventions thérapeutiques

Interventions recommandées :

éducation, exercices thérapeutiques, thérapie manuelle (mobilisation des tissus mous et massages localisés en vue d'améliorer la mobilité et de soulager la douleur).

Interventions non recommandées :

Acupuncture, thérapie électromagnétique, électrothérapie, thérapie au laser, ponction à l'aiguille et thérapie par ondes de choc.

Outils de mesure des résultats

Lors de l'évaluation initiale et du congé, le questionnaire *QuickDASH*, composé de onze questions, et le module professionnel *QuickDASH*, de quatre questions, doivent être remplis et les scores doivent être consignés dans le *Rapport d'évaluation initiale* et le *Sommaire des soins et des résultats*.

Communication avec l'employeur

Les seuls renseignements personnels sur le travailleur blessé qui peuvent être divulgués à l'employeur sans que le travailleur y consente sont ceux se rapportant à ses capacités fonctionnelles.

Au début du traitement, le professionnel de la santé doit communiquer comme il se doit avec l'employeur, par téléphone ou par la poste, pour l'informer de son intervention en vue de faciliter les progrès du retour au travail du travailleur. Le professionnel de la santé peut se renseigner sur les exigences physiques de l'emploi du travailleur et les modifications possibles, au besoin. Vous devez communiquer avec l'employeur pour discuter du retour au travail lorsque le travailleur est prêt pour le congé.

Toutes les communications doivent être consignées dans le dossier du travailleur.

Communication avec la CSPAAT

Appelez la CSPAAT si...

- le Programme de soins pour les épaules ne convient pas au travailleur blessé;
- le travailleur blessé ne progresse pas comme prévu;
- des drapeaux rouges ou jaunes sont identifiés, justifiant une évaluation plus approfondie à l'extérieur du programme de soins;
- tout autre problème surgit.

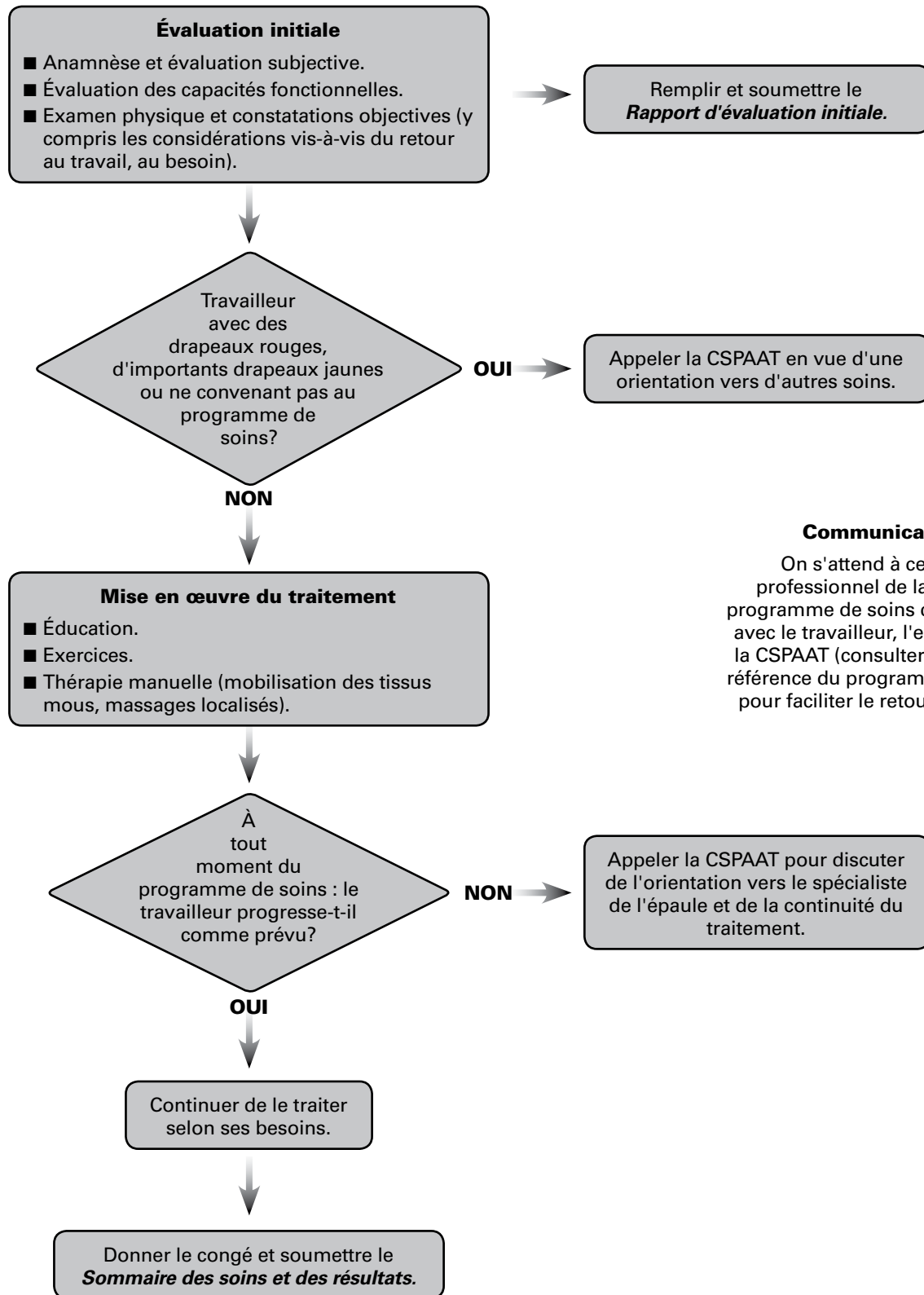
Sommaire des soins et des résultats

Le *Sommaire des soins et des résultats* doit être soumis lorsque le travailleur obtient son congé du programme de soins. Ce document comprend le degré de participation au programme, l'évolution du traitement, les capacités fonctionnelles du travailleur blessé, sa situation professionnelle et toute autre recommandation.

Pour plus de précisions sur n'importe lequel de ces renseignements, veuillez vous reporter au guide de référence du Programme de soins pour les épaules.

ALGORITHME

Programme de soins pour les épaules (huit semaines maximum)



Communication

On s'attend à ce que le professionnel de la santé du programme de soins communique avec le travailleur, l'employeur et la CSPAAT (consulter le Guide de référence du programme de soins) pour faciliter le retour au travail.